« QUE FAIRE EN CAS DE DÉCÈS ? »



Les premiers jours

1. Ce qu'il faut faire durant les premiers jours

Le plus vite possible Appeler le médecin Prévenir les proches Prendre soin de l'animal de compagnie
En cas d'accident, de suspicion de suicide ou d'homicide Appeler la police Déclaration à l'assurance-accidents et, le cas échéant, à l'assurance-vie de la personne décédée
Dans les deux jours ☐ Déclarer le décès au service d'état civil / service des pompes funèbres
Informer ☐ Les autres membres de la famille et amis proches ☐ L'employeur ou les partenaires commerciaux de la personne décédée ☐ Son propre employeur
Dans les documents de la personne décédée, chercher les éléments suivants : Les instructions pour les obsèques Un contrat avec une entreprise de pompes funèbres
Prendre éventuellement des mesures de sécurité ☐ Révoquer les procurations ☐ Demander la mise sous scellés ou l'établissement d'un inventaire de sûreté à la commune

Avant les obsèques

2. Avant les obsèques

raire appei a i entreprise de pompes tunebres
☐ Si la personne décédée en avait mandaté une, la prévenir
☐ Si vous le souhaitez, en faire venir une vous-même
Organiser soi-même les obsèques
☐ Organiser le transport de la personne décédée
☐ Prendre contact avec le pasteur, le conseiller en rituels ou l'orateur pour la cérémonie funéraire
☐ Déterminer le lieu, la date et le type d'inhumation
☐ Choisir la tombe et le cercueil ou l'urne
☐ Réserver une salle de cérémonie, une chapelle, une église ou un autre espace pour les adieux
☐ Commander une composition florale
☐ Faire éventuellement appel à des musiciens pour la cérémonie funéraire
☐ Rédiger un parcours de vie pour le pasteur, l'orateur funéraire ou pour le lire soi-même
☐ Coordonner les discours de deuil de la famille et des amis
☐ Si la personne décédée faisait partie d'une association, discuter avec sa présidence d'une éventuelle
représentation lors de la cérémonie funéraire
☐ Organiser la réception qui suit les funérailles
☐ Organiser les transports, le covoiturage pour le jour des obsèques
and of the state of the section of t
Annoncer le décès au-delà du cercle restreint
☐ Créer un avis de décès et un faire-part de décès
☐ Faire publier l'avis de décès dans le journal
☐ Envoyer le faire-part de décès
Livoyor to faire part ac acces

3. Après les obsèques – les démarches administratives

Iravail de deuil	☐ Arrêter les recouvrements directs et les ordres
Ecrire des cartes de remerciement	permanents en cours
Organiser l'entretien de la tombe	
☐ Déposer un testament s'il existe	Régler l'héritage numérique
	☐ Compte e-mail, profils de médias sociaux,
Logement	YouTube, etc.
Résilier le contrat de location	
☐ Vider et rendre le logement ou la chambre	Impôts
du home	☐ Remplir la déclaration d'impôts de la personne
☐ Que faire du logement ?	décédée au jour du décès
	☐ Établir un inventaire fiscal
Informer et résilier	5
les assurances de la personne décédée	Pensions et prestations d'assurance
Caisse d'assurance maladie	☐ Déclaration de la personne décédée auprès
Assurance-accidents	de l'AVS, de la caisse de pension et, le cas
Assurance-vie	échéant, de l'assurance-accidents
Assurance auto et responsabilité civile privée	Demande de rente de veuve/veuf et de
☐ Assurance ménage ☐ Assurance de la protection juridique	pension d'orphelin auprès de l'AVS,
☐ Assurance voyage	de la caisse de pension et, le cas échéant, de l'assurance-accidents
Assurance voyage	
Examiner et résilier les contrats en cours	☐ Versement du capital / de la somme assurée
Téléphone, connexion Internet,	auprès de la banque ou de l'assurance auprès de laquelle la personne décédée détenait
téléphone portable	un compte ou une police de libre passage,
Raccordement radio et télévision,	un compte ou une police du pilier 3a, une
contrat pour le câble	assurance-vie
☐ Électricité	assurance vie
☐ Contrats de cartes de crédit	
☐ Abonnements aux journaux et aux magazines	
☐ Contrats de leasing	
☐ Abonnement de sport	
☐ Abonnement aux transports publics,	
demi-tarif, AG	
☐ Adhésion à des associations	
☐ Communication au commandant de l'armée ou	
de la protection civile	
☐ Rendre le numéro d'immatriculation	
à l'Office de la circulation routière	

4

4. Succession et partage de l'héritage

Se faire une idée de la succession Déterminer le montant de la succession Déterminer si la succession présente des dettes En cas de doute, demander l'établissement d'un inventaire public dans un délai d'un mois Si nécessaire, à répudier la succession dans les trois mois
Organisation relative au testament ☐ Déposer le testament ☐ Désigner éventuellement un représentant de la communauté héréditaire ☐ Travailler avec l'exécuteur testamentaire ☐ Déterminer si un testament invalide ou incorrect doit être contesté ☐ Commander un certificat d'héritier
Partage équitable de l'héritage ☐ Organiser des rencontres entre les héritiers et héritières pour régler les affaires de la succession et le partage de l'héritage ☐ Déterminer la situation successorale ☐ Tenir compte du régime matrimonial ☐ Partager équitablement et, en cas de difficultés, chercher des solutions créatives ☐ Répartir les biens successoraux de manière réelle ou rédiger un contrat de partage successoral ☐ Issue de secours en cas de conflit : action en succession
Après le partage de l'héritage Questions de responsabilité Impôts sur la succession



Fondation Armée du Salut Suisse

Laupenstrasse 5 | 3008 Berne Téléphone 031 388 06 39 | armeedusalut.ch prevoyance@armeedusalut.ch | testament@armeedusalut.ch Compte réservé aux dons IBAN : CH37 0900 0000 3044 4222 5